

Reconnaître le Scarabée japonais (*Popillia japonica*)

Organisme de quarantaine prioritaire



14

Statut

Le Scarabée japonais (*Popillia japonica*) est classé comme organisme de quarantaine prioritaire dans l'Union européenne et en Suisse (organisme nuisible particulièrement dangereux pour les végétaux). Il est donc soumis à annonce et lutte obligatoires sur le territoire : toute suspicion de présence doit être signalée au plus vite à la Station phytosanitaire cantonale au numéro +41 32 545 56 00 ou à phytosanitaire@frij.ch.

Menace pour les plantes cultivées, sauvages et ornementales

Le Scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un petit coléoptère originaire du Japon extrêmement polyphage qui se nourrit de plus de 400 plantes hôtes dont les cultures comme les pommiers, les arbres fruitiers à noyaux, la vigne, le maïs, le soja, les fraises, les haricots mais aussi les plantes ornementales comme les roses ou encore les herbages et même les arbres comme le hêtre, le bouleau, l'érable, le chêne ou encore le mélèze.

Il peut causer d'importants dégâts sur les plantes, s'attaquant tant au feuillage qu'aux fruits ou aux racines. Les larves, qui se développent dans le sol, consomment principalement les racines des graminées des zones herbeuses telles que les jardins privés, les parcs publics, les terrains de sport, les campings et les prés. Les adultes se nourrissent des feuilles, des fleurs et des fruits des plantes.



5

Photos © Agroscope. Dégâts sur vignes, herbages, plantes ornementales et cultures fruitières.

Que faire si je crois reconnaître un Scarabée japonais ?

- Capturer le spécimen dans un bocal et vérifier que **les trois critères** décrits plus bas sont présents (taille, couleur, touffes de poils). Il peut être saisi avec les doigts, il est sans danger pour l'humain.
- Si les trois critères ne sont pas présents et que le doute est levé, relâcher l'insecte.
- Si le doute subsiste, ne pas relâcher l'insecte, faire une photographie et la transmettre à la Station phytosanitaire cantonale à phytosanitaire@frij.ch ainsi que le nom de la plante et le lieu où a été observé le spécimen. Si une identification plus précise est nécessaire par la Station phytosanitaire, congeler l'insecte 24h et convenir par téléphone (+41 32 545 56 00) ou par courriel (phytosanitaire@frij.ch) d'un moyen de transmettre le spécimen à la Station.

Sur quels critères le reconnaître ?

Le Scarabée japonais est reconnaissable sur la base des trois critères suivants :

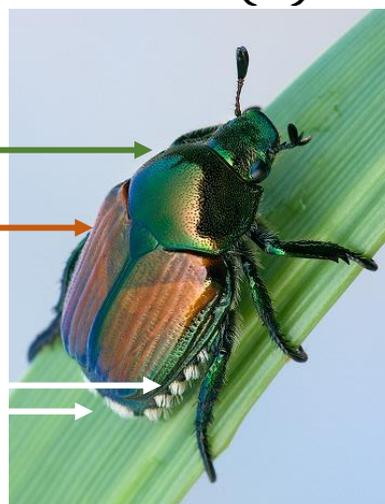
1) Sa taille

Il mesure environ 1 cm. Il n'est donc pas plus grand qu'une pièce de 5 centimes



2) Ses couleurs

Il possède une tête et un thorax **vert métallique** et un abdomen **couleur cuivre**



3) Son abdomen

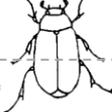
5 petites touffes de poils blancs sont présentes de chaque côté et **2 plus grosses touffes** à l'extrémité de l'abdomen

13

Avec quelles autres espèces peut-il être confondu ?

Le Scarabée japonais peut être confondu avec plusieurs de nos espèces de coléoptères indigènes.

En cas de doute, contacter la Station phytosanitaire cantonale au numéro +41 32 545 56 00 ou par courriel à phytosanitaire@frij.ch.

 Scarabée japonais <i>Popillia japonica</i>	 Hanneton horticole <i>Phyllopertha horticola</i>	 Cétoine dorée <i>Cetonia aurata</i>	 Hanneton commun <i>Melolontha melolontha</i>	 Hanneton de la Saint-Jean <i>Amphimallon solsitiale</i>
ASPECT GENERAL				
Tête et thorax vert métallique  Elytres couleur cuivre ¹	Couleurs similaires  Corps un peu plus allongé ²	Entièrement vert métallique  Stries blanches sur les élytres ³	Elytres brunes et poilues  Abdomen pointu ⁴	Elytres brunes avec lignes de soies  Abdomen arrondi ⁵
TAILLE ¹¹⁻¹²				
~ 1 cm 	Taille similaire ~1 cm 	2x plus grand (1.5 - 2 cm) 	3x plus grand (2-3 cm) 	2x plus grand (1.5 - 2 cm) 
PRESENCE DE POILS				
2 grosses touffes de poils blancs à l'extrémité de l'abdomen  5 petites touffes de poils blancs bien démarquées sur les côtés	poils sur tout le corps (élytres, thorax)  poils diffus tout autour de l'abdomen (pas de touffes isolées de poils blancs)	 touffes de poils clairs sur le côté uniquement, pas à l'extrémité de l'abdomen	 poils blancs courts disposés en triangle sur les côtés	 poils diffus tout autour de l'abdomen (pas de touffes isolées de poils blancs)

Adapté du document ©Reconnaître le scarabée japonais de DGAV - Inspectorat phytosanitaire cantonal VD

Crédits photographiques:

- 1 <https://www.flickr.com/photos/oragriculture/14660889799> Thomas Shahan, Oregon Department of Agriculture
- 2 https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/6/65/Phyllopertha_horticola_%28Linn%C3%A9%2C_1758%29_%2819508202429%29.png
- 3 <https://www.shutterstock.com/fr/image-photo/green-beetle-rose-chafer-cetonia-aurata-2161371125>
- 4 https://fr.wikipedia.org/wiki/Melolontha_melolontha#/media/Fichier:Melolontha_melolontha_MHNT.jpg
- 5 <https://www.biolib.cz/en/image/id112595/>
- 6-9 <https://ephytia.inrae.fr/fr/C/27004/Agir-Ne-pas-confondre-avec>
- 10 <https://www.entomoalex-gr.com/en/melolonthinae-scarab-beetles-/481-amphimallon-assimile.html>
- 11 <https://eap.mcgill.ca/agrobio/ab360-06.htm>
- 12 © DGAV - Inspectorat phytosanitaire cantonal VD
- 13 <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/scarabee-ou-hanneton-japonais-popillia-japonica-aout-2017-a2108.html>
- 14 <https://ente.parcoticino.it/popillia-japonica-cosa-fare/> © Parco Ticino
- 15 https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/nachhaltige-produktion/Pflanzengesundheit/schaedlingeundkrankheiten/quarantaeneorganismen/popillia_japonica.html © Agroscope